

BRUXELLES PATRIMOINES



Une publication de la Région
de Bruxelles-Capitale



DOSSIER
L'ART DE CONSTRUIRE

N°003 - 004

SEPTEMBRE 2012



NUMÉRO SPÉCIAL
JOURNÉES DU PATRIMOINE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Le Palais de Justice de Bruxelles

UN TOUR DE FORCE MONUMENTAL

JORIS SNAET

Dr. en sciences des arts, Katholieke Universiteit Leuven

ELISABETH VAN BESIEN

Historienne de l'art, Régie des Bâtiments, Bruxelles

Le Palais de Justice (1866-1883) de Joseph Poelaert est sans aucun doute l'un des ouvrages de la Ville de Bruxelles qui parlent le plus à l'imagination. Surplombant les quartiers Sud de la capitale, le monument impressionne par ses dimensions imposantes et la richesse de son ornementation. Aujourd'hui encore, l'édifice fait l'objet de rumeurs et de légendes qui ont la vie dure.

de 1873 environ, constituent une autre source importante¹. Par ailleurs, plus de 900 plans conservés aux Archives de l'État ont été répertoriés il y a peu. La plupart de ces plans datent de la période de la construction. On y trouve des détails techniques concernant la taille des pierres, les structures en fer et la finition intérieure. Bon nombre de ces plans datent également d'après la Seconde Guerre mondiale. C'est à cette époque que le bâtiment a subi une restauration approfondie².

L'étude de ces sources et des plans a permis de mieux connaître la composition de l'équipe affectée à la construction du Palais de Justice. Elle a révélé des informations sur le rôle des maîtres d'ouvrage et sur le financement du projet. L'analyse de l'entreprise de construction et l'étude de la part des maîtres d'ouvrage dans l'initiative sont les clés qui permettent de comprendre pourquoi le Palais de Justice de Bruxelles est devenu un monument aussi exceptionnel. Nous verrons plus tard en quoi le projet représente une innovation technique et pour quelles raisons il occupe une place essentielle dans l'histoire de l'architecture belge.

Salle des pas perdus du Palais de Justice de Bruxelles
(© Régie des Bâtiments).

Récemment, la complexe histoire de la construction du palais a fait l'objet d'une étude détaillée, sur la base de sources contemporaines, notamment l'ouvrage, publié en 1881, de l'ingénieur François Joseph Wellens, et le livre extrêmement critique de Clément Labye, paru en 1885. Les rapports relatifs aux travaux, soumis au Parlement à partir

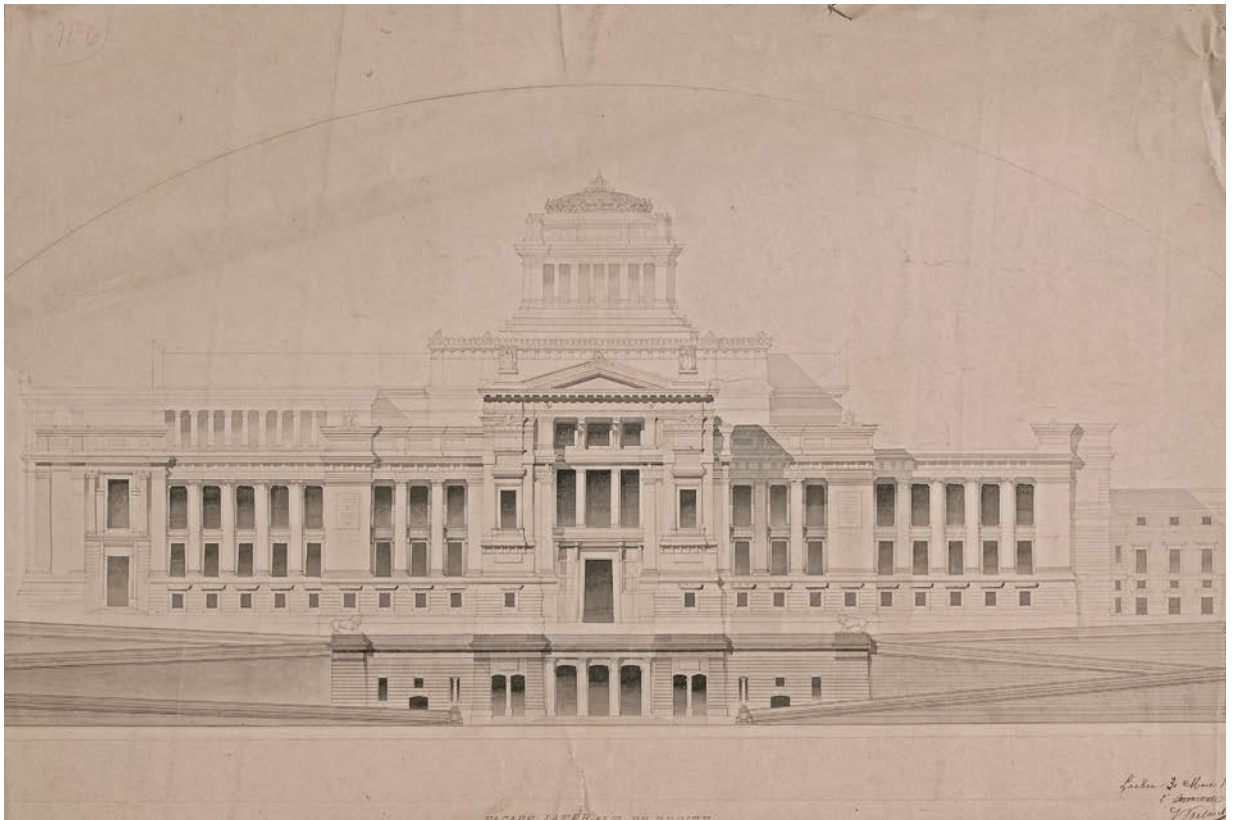


Fig. 1

Façade du Palais de Justice de Bruxelles. Avant-projet de Joseph Poelaert signé du 30 mars 1862 (coll. Musées royaux d'Art et d'Histoire).

LA DÉSIGNATION DE POELAERT ET LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION

Dans les années 1830, à Bruxelles, on entame les premiers plans pour un nouveau Palais de Justice, pour remplacer l'ancien, aménagé dans l'ancien collège des jésuites. L'idée refait surface vers 1857 sous le ministre de la justice Victor Tesch. La décision est prise de regrouper sous un même toit tous les services juridiques, parmi lesquels les Cours de Cassation, d'Appel, d'Assises, les tribunaux de première instance, le tribunal militaire, le tribunal de guerre, les justices de paix et les services de police.

Au printemps 1859, l'implantation du Palais de Justice actuel est choisie. On estime les besoins à 16.000 m². Trois rues seront entièrement sacrifiées. Devant le palais, on prévoit une grande place, majoritairement située sur un terrain acheté aux princes de Mérode. Le Grand Sablon et cette place seront reliés par une toute nouvelle rue, la rue de la Régence, et la rue des Quatre-Bras sera élargie.

Le 27 mars 1860, un arrêté royal confirme officiellement le choix du site et lance un concours pour la conception du nouveau Palais de Justice. Le jury se compose de magistrats, d'ingénieurs du Ministère des

travaux publics et d'architectes. Parmi les 28 projets déposés, aucun gagnant ne s'impose. Mais l'analyse des plans présentés conduit à la décision de porter la surface du palais à 20.000 m². En juillet 1861, le ministre Tesch décide, dans des circonstances un peu floues, de confier la mission à Poelaert.

Deux ans auparavant, Poelaert a démissionné de son poste d'architecte de la Ville de Bruxelles. Il était en train de construire l'église de Laeken (à partir de 1854) et travaillait vraisemblablement aussi sur quelques commandes privées (peu documentées). Formé à l'académie de Bruxelles,

l'architecte jouit d'une excellente réputation. Il compte déjà à son actif une série de projets très prestigieux: la colonne commémorative du Congrès national (à partir de 1850), l'église Sainte-Catherine (à partir de 1854) et la restauration du Théâtre de la Monnaie (à partir de 1855)³.

En avril 1862, une commission composée de délégués de la magistrature, de la Ville de Bruxelles et de la province de Brabant, assistée d'architectes et d'ingénieurs, approuve le projet de Poelaert. Cette étude préliminaire, dont six plans sont conservés à la bibliothèque des Musées royaux d'Art et d'Histoire, montre un palais qui présente déjà les principales caractéristiques de l'ouvrage réalisé, mais avec une ornementation beaucoup plus sobre (fig. 1). La coupole, au profil très aplati, est bien moins imposante que celle que nous connaissons aujourd'hui. Poelaert estime son projet à 9.723.418 fr. Le ministre Tesch exige une baisse du budget. Poelaert supprime la coupole et arrive à 8.600.000 fr. Malheureusement, les dessins de ce projet ne nous sont pas parvenus. Le 31 octobre 1866, en présence du nouveau Ministre de la justice Jules Bara (1835-1900), la première pierre est posée. L'État belge, la Ville de Bruxelles et la province de Brabant se partagent les frais. La ville et la province assument chacune un sixième du budget.

.....
L'ÉQUIPE

Poelaert peut compter sur un nouveau service spécialement créé à cet effet. L'équipe dépend du Ministère de la justice, mais ses principaux membres proviennent du Ministère des travaux publics. Le nouveau service est dirigé par François Joseph Wellens, alors ingénieur en chef au Département Ponts et Chaussées et président de la Commission royale des Monuments entre 1865 et 1897. Wellens est assisté de l'ingénieur A. Marcq, diplômé de l'Université de Gand, spécialisé dans l'utilisation de la pierre naturelle en architecture⁴. Quant à l'architecte D. Carpentier, également



Fig. 2
 Photo de Wellens et de ses collaborateurs, vraisemblablement prise à l'occasion de la pose de la dernière pierre, le 1^{er} juillet 1882 (© AVB).

employé par le Ministère, il dirigera l'équipe chargée de transformer les dessins de conception de Poelaert en dessins d'exécution technique. Parmi les autres architectes importants, on trouve A. Engels, qui deviendra le premier conservateur du palais, et Joseph Joachim Benoît (fig. 2). Pendant la construction, le service fait plusieurs fois appel à des spécialistes du Ministère des travaux publics. On sollicite notamment l'expertise de l'ingénieur Carez pour l'attribution et l'installation du gigantesque système de chauffage, conçu par la société française *Geneste et Herscher*.

LA FLAMBÉE DES COÛTS

En 1866, quelques années seulement après le lancement du chantier, les coûts augmentent à tel point que le délai nécessaire à l'approbation des budgets suffit à peine pour couvrir la rapidité des dépenses. En 1873, le député et baron Jean-Adolphe le Hardy de Beaulieu présente un rapport au Parlement. Il y déclare que le coût final atteindra plusieurs fois le budget initial. Dans son document, il compare le prix de la construction du Palais de Justice de Bruxelles avec la somme totale effectivement dépensée pour édifier le Palais de Justice de Londres et l'Opéra de Paris. Il en déduit un prix au mètre carré qu'il applique au projet bruxellois, ce qui le conduit à l'estimation de 35.404.647,75 fr., ne tenant pas compte des 11.000.000 fr. de frais supplémen-

La construction a considérablement été influencée par des responsables politiques. Dans son livre, Wellens raconte par exemple que la décision d'utiliser de la pierre bleue belge parallèlement à la pierre blanche française émanait du Gouvernement.

taires, notamment pour l'achat des terrains, la construction des fondations, les travaux environnants et la finition de l'intérieur. Le Hardy de Beaulieu attribue l'estimation initiale trop optimiste du coût du palais à des lacunes dans le cahier des charges, à une évaluation très insuffisante des prix et à la négligence de l'architecte. Le rapport révèle clairement que le rôle de concepteur artistique de Poelaert est inattaquable. Sa liberté est spécifiée dans le contrat. Mieux: l'architecte est parvenu à se ménager le droit de changer le projet durant la construction. Des modifications importantes intervenues en cours de chantier sont sans aucun doute imputables à l'architecte. Dès 1862, longtemps avant l'ouverture du chantier, Poelaert a convaincu l'administration d'augmenter le pourtour du palais de plusieurs mètres, ce qui portait la surface de l'édifice de 20.000 à 26.000 mètres carrés. Dans le rapport parlementaire du baron le Hardy de Beaulieu de 1879, nous pouvons lire

que cette décision a été prise sans que les autorités compétentes soient averties du supplément de coût. De même, pendant la construction, l'architecte n'a pas manqué d'ajouter de nouveaux ornements ou de modifier la forme des éléments architecturaux.

Pourtant, il serait injuste de rendre l'architecte seul responsable de la hausse des coûts. En constituant leurs dossiers, les responsables administratifs ont également commis de graves négligences. Ajoutons à cela que les dessinateurs ne parvenaient pas à suivre le rythme infernal des travaux. La première phase du chantier, la construction des énormes fondations, est confiée à la firme Tanneveau pour la somme de 1.616.803,55 fr. L'entreprise dispose dès le départ des plans nécessaires et s'acquitte promptement de sa mission. Le 22 août 1868, le marché de la construction proprement dite est attribué à l'entrepreneur brugeois Louis Devestel-Delille. Une première phase concerne la cave et le niveau inférieur; la deuxième couvre les deux niveaux supérieurs, à savoir les rez-de-chaussée inférieur et supérieur. Devestel accom-

plit les travaux de la première phase pour un prix forfaitaire, calculé à partir des prix unitaires spécifiés par les pouvoirs publics. L'entrepreneur avait aussi accès aux plans détaillés dont il avait besoin. Mais quand il entame la deuxième phase, les plans ne sont pas terminés. Les travaux se poursuivent sans que le prix total soit fixé à l'avance. Les coûts sont calculés suivants les métrés remis par l'entrepreneur. Dans ces métrés, on utilisait les prix unitaires retenus pour la première phase, mais vigoureusement majorés, notamment pour couvrir les travaux de maçonnerie des murs, situés plus haut. Cependant, pour de nombreuses parties du chantier, les prix unitaires n'étaient pas disponibles, et il fallait constamment négocier les tarifs. Plus tard encore, à partir de 1875, Devestel se voit attribuer la construction des poutres en fer du toit (initialement prévues en bois), ainsi que la finition du plafond et la menuiserie. Le parachèvement de la coupole est aussi entièrement réalisé par

cet entrepreneur. Si toutes ces tâches sont revenues à Devestel, c'est que son contrat comportait des clauses quelque peu improvisées: l'entrepreneur pouvait exiger des indemnités «selon son bon plaisir» lorsque les autres entreprises faisaient usage de ses installations de chantier et échafaudages. Autrement dit, personne n'était en mesure de déposer une offre capable de concurrencer celle de Devestel. L'administration s'efforce, avec un succès modéré, d'arracher des ristournes sur les prix de l'entrepreneur.

La construction a également considérablement été influencée par des responsables politiques. Dans son livre, Wellens raconte par exemple que la décision d'utiliser de la pierre bleue belge parallèlement à la pierre blanche française émanait du Gouvernement. Cette volonté d'en haut explique le côté bichrome du palais, alors que Poelaert avait initialement prévu de tout construire en pierre blanche (fig. 3). De même, la décision d'ériger une coupole malgré le premier revirement est une affaire de lutte d'influence politique. Dès le 28 avril 1863 (Tesch a décidé seulement quelques mois auparavant de construire le palais sans coupole), le conseil communal de Bruxelles adopte une résolution: il faut que le palais ait sa coupole. Au Parlement aussi, de nombreux députés défendent l'idée de la coupole, sourds aux rapports qui mettent en garde contre l'inflation des coûts. Le 20 juin 1876, le gouvernement tranche finalement en faveur de la coupole. Au printemps 1877, Wellens présente au Ministre de la justice une estimation du budget: 1.512.992,93 fr. Une estimation d'un incroyable optimisme, comme on le verra plus tard. En fin de parcours, la coupole reviendra environ dix fois plus cher, engloutissant un tiers du budget total.

PIERRE ET FER

Selon le vœu de l'architecte, la construction du Palais de Justice de Bruxelles fait appel à diverses sortes de pierre blanche française, consommée en quantité considérable. Les pierres domestiques n'étaient en effet pas disponibles en



Fig. 3
Façade latérale du Palais
de Justice de Bruxelles
(photo Joris Snaet).

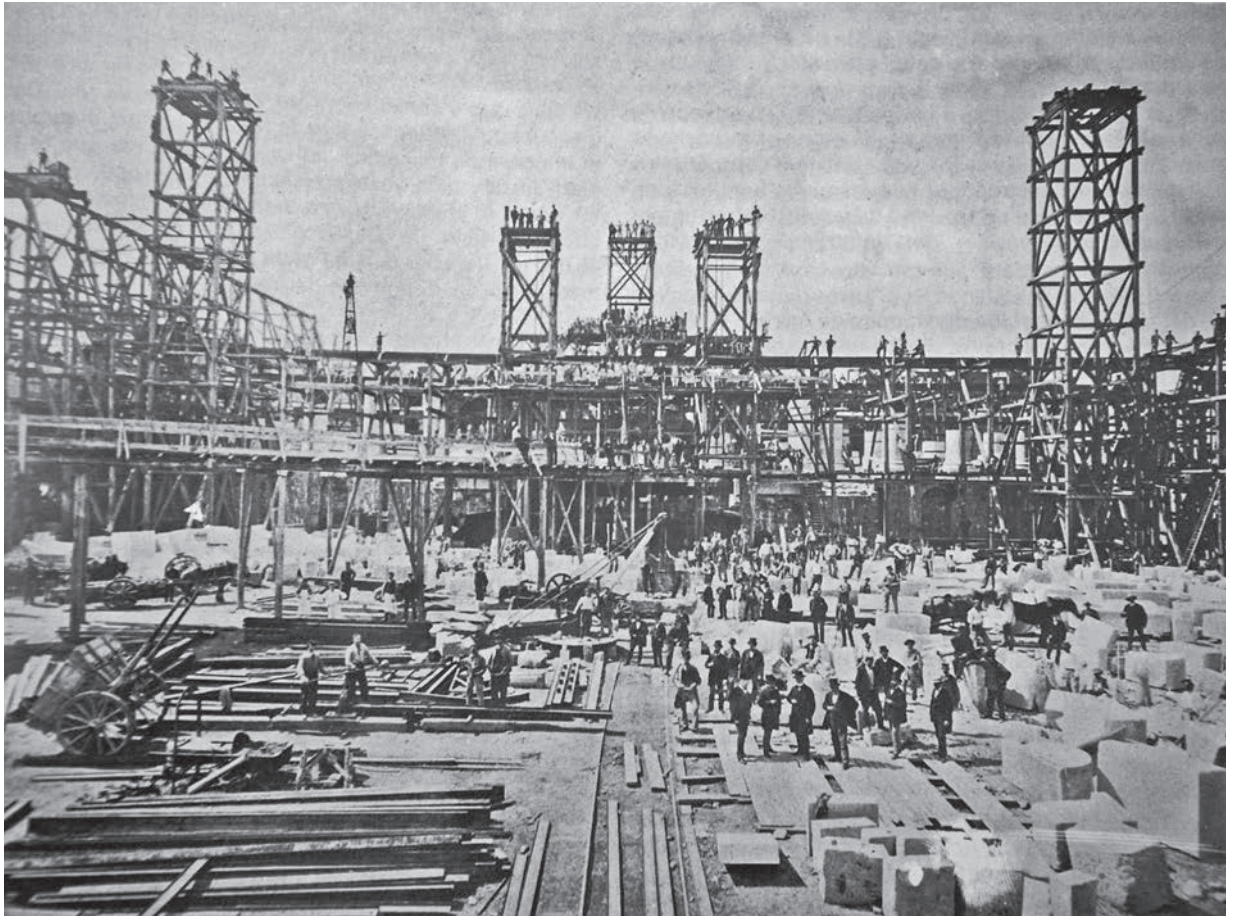


Fig. 4

Photo du chantier du Palais de Justice de Bruxelles, vers 1875 (coll. Storrer).

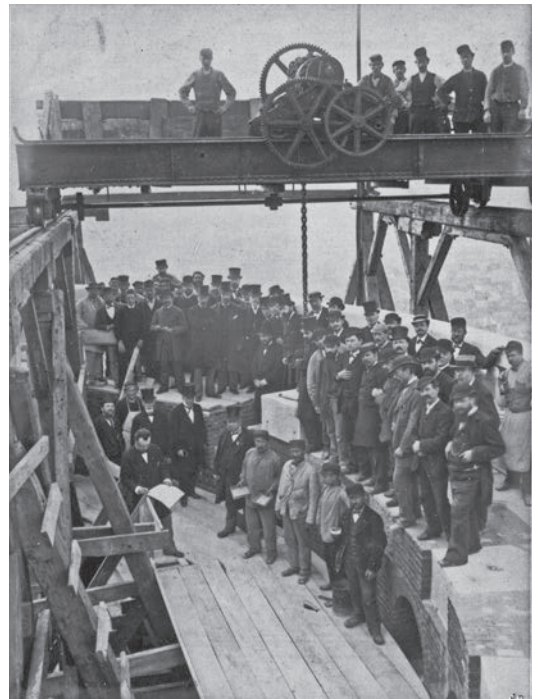


Fig. 5

Photo prise à l'occasion de la pose de la dernière pierre, le 1^{er} juillet 1882. On peut voir un des nombreux wagons avec engin de levage (© AVB).

blocs suffisamment volumineux pour réaliser les gigantesques ornements⁵. Cependant, l'utilisation de la pierre française, comportait des risques. L'expérience de ce matériau manquait et on ne savait pas exactement comment il allait réagir au climat belge. Mais Poelaert avait déjà eu recours aux pierres françaises sur le chantier de l'église de Laeken. Wellens et son équipe ont donc soumis à des essais quelques-unes des pierres sélectionnées, notamment celle de Comblanchien. D'aspect marbré, cette pierre a principalement servi au parachèvement des façades extérieures. Les nombreuses coupes conservées aux Archives de l'État nous renseignent avec une extrême précision sur les endroits du chantier où les bâtisseurs ont mis en œuvre les autres pierres venues de France, notamment celles de Ravières, de Tercé, de Larys, de Hauteville, de Morley et de Vendeuil. Ces plans nous apprennent aussi qu'à l'intérieur, en général, seules les plinthes et les moulures étaient en pierre. La surface des murs et les éléments sculptés étaient faits d'un matériau imitant la pierre, une sorte de ciment de plusieurs centimètres d'épaisseur, présentant l'aspect du grès.

L'utilisation de ces énormes quantités de pierre sur le chantier constituait un défi technique et logistique d'envergure pour l'équipe de Wellens. Quelques rares photos montrent comment on déposait les pierres sur la place, avant de les trier et de les acheminer dans le bâtiment sur un rail surélevé⁶ (fig. 4 et 5). Un deuxième système de rails courait ensuite au-dessus des murs. Là, on transportait les pierres dans de petits wagons équipés d'un engin de levage. Les ornements étaient sculptés sur les pierres mises en place. Des artistes de renom comme Antoine Félix Bourré, Adolphe Fassin et Pierre Armand Cattier ont eu leur part du chantier. Mais le gros du travail de sculpture est l'œuvre de l'atelier du Parisien Georges Houtstont.

La décision de construire finalement une coupole est, quant à elle, à l'origine d'un tour de force technique sans précédent. Au début des travaux, Poelaert avait prévu quatre colonnes en pierre dans la salle des pas perdus. Mais cela

n'allait pas suffire pour supporter le poids de la coupole, imposée par la suite et dont les dimensions sont bien plus imposantes que dans le projet d'avril 1862. En 1878, Wellens charge une commission (où siègent notamment les architectes Adolphe Pauli et Henri Beyaert) d'étudier le projet de coupole. La commission émet un avis favorable. À ce stade, en effet, on prévoit, à l'intérieur de la coupole, une structure porteuse géante, construite en fer, à base de poutrelles rivetées. Le système se compose d'un ensemble de poutrelles disposées en anneau, appuyées sur quatre colonnes de pierre, et chargées de soutenir la structure de la coupole proprement dite. À plusieurs niveaux, ces poutrelles sont fixées les unes aux autres et ancrées dans les murs environnants. Une deuxième intervention structurale consiste à répartir le poids des tambours situés plus haut sur 24 points

Après avoir étudié la proposition de Poelaert, Wellens l'a jugée techniquement irréalisable. L'ingénieur déclare le 29 janvier 1878, devant la Chambre, en termes prudents mais sans équivoque, que le projet de l'architecte ne lui inspire pas confiance, et qu'il a élaboré sa propre solution.

d'appui au lieu des quatre points habituels. On a conservé une quinzaine de plans des poutrelles de la partie inférieure de la coupole. La plupart datent de 1877 et 1878 (fig. 6). La coupole supporte quatre statues monumentales, huit griffons et une corniche ornée de têtes de lion et de guirlandes.

C'est également vers cette époque que la décision est prise de réaliser l'encorbellement du portail d'entrée du péristyle - large de 20 mètres et haut de 34 mètres - à l'aide de poutres en fer. Le plan initial de Poelaert prévoyait de construire le haut du portique en pierre de taille et en brique. Après avoir étudié la proposition de Poelaert, Wellens l'a jugée techniquement irréalisable. L'ingénieur déclare le 29 janvier 1878, devant la Chambre, en termes prudents mais sans équivoque, que le projet de l'architecte ne lui inspire pas confiance, et qu'il a élaboré sa propre solution. En

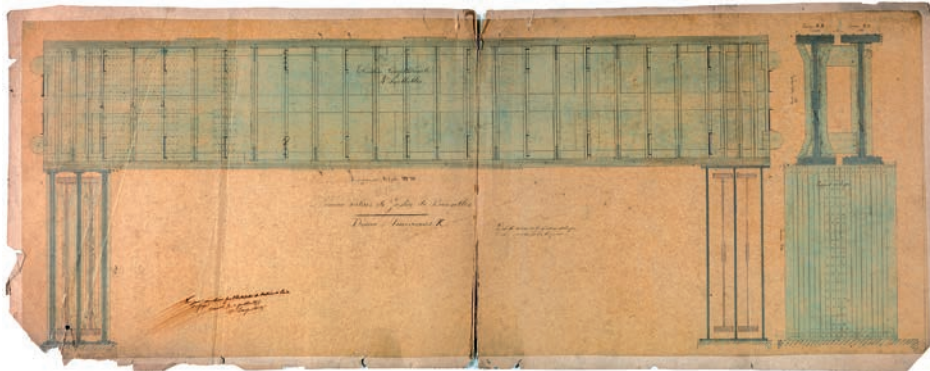
guise de linteau pour surmonter le portail d'entrée, on choisit finalement une poutre en fer de 2,50 mètres de haut, pesant 40.000 kilos (fig. 7 et fig. 8). Le parachèvement du chapiteau consomme également de vastes quantités de fer. Pour gagner du poids, on y ménage un large creux et les parties en saillie sont fixées à l'aide de tirants en fer. De gigantesques poutres de fer servent également à recouvrir l'escalier de la rue des Minimes, les portiques des rues latérales et les autres grandes salles du palais. Un plan de 1874 représente une structure en fer au-dessus de la rotonde de l'escalier qui conduit à la rue des Minimes. On peut y voir que les poutres métalliques interviennent à un stade précoce de la construction (fig. 9).

Les structures en fer sont réalisées par l'ingénieur Joseph Paris, qui dirige une usine et des ateliers à Marchienne-au-

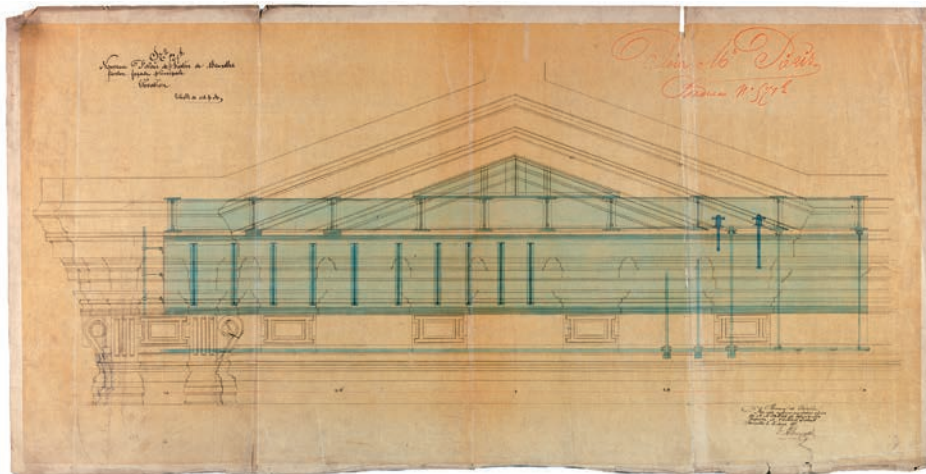
Pont et à Binche. Cette entreprise a signé, en Belgique, un grand nombre de constructions en fer particulièrement inventives, parmi lesquelles la structure portante de l'intérieur et le toit du théâtre de la Monnaie (1855-1856), la toiture de l'Hôtel de Ville d'Anvers (à partir de 1860), la structure du toit du

bâtiment central de l'école communale des garçons à Bocholt (1866), le recouvrement de la Bourse d'Anvers (achevée en 1872), le ponton et le pont du château *Blauwhuis* d'Izegem ainsi que le château d'eau en métal du parc Marie-Henriette d'Ostende (1891, écroulé en 1899). Paris est l'auteur du développement technique de certains de ces projets, en particulier l'Hôtel de Ville d'Anvers et l'école de Bocholt⁷. Des annotations manuscrites retrouvées sur sept plans des poutres en fer du Palais de Justice de Bruxelles (avec les inscriptions «Pour M Paris - Paris ou Fait pour M Paris») montrent qu'à Bruxelles, Paris s'est contenté de la fabrication des poutres. La conception et les calculs sont très probablement l'œuvre de Wellens et de son équipe.

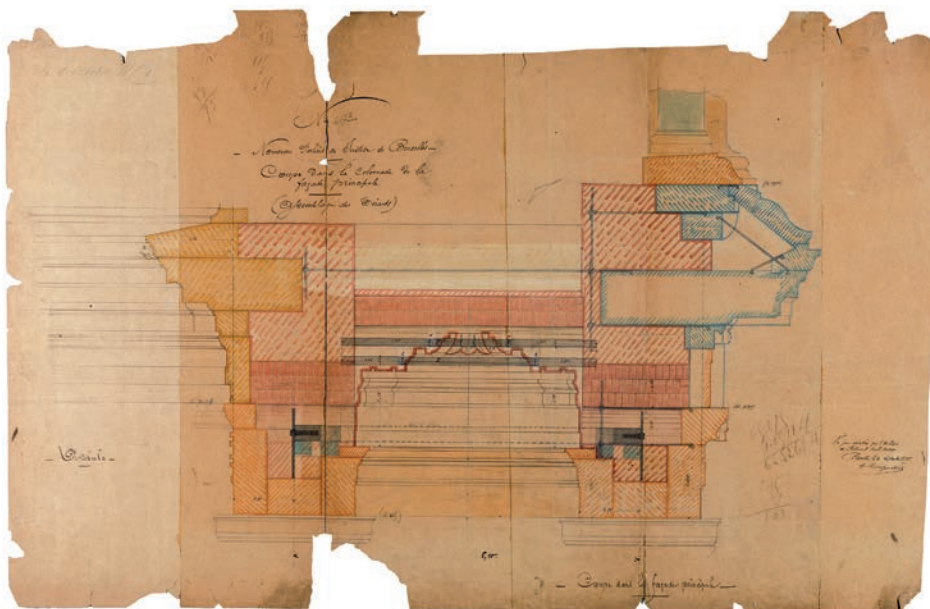
On ignore malheureusement où Wellens a été formé et a acquis le savoir nécessaire pour élaborer cette structure

**Fig. 6**

Plan d'une des poutres de la coupole du Palais de Justice de Bruxelles, signé par Carpentier le 3 juillet 1877 (coll. AGR).

**Fig. 7**

Plan de la poutre du fronton du portique d'entrée du Palais de Justice de Bruxelles. Le plan est signé par Alleweireldt, un collaborateur de Devestel, le 5 mars 1877. Il porte la mention : « Pour Mr Paris » (coll. AGR).

**Fig. 8**

Coupe de la corniche du Palais de Justice de Bruxelles. Le plan est signé par Carpentier le 8 octobre 1875 (coll. AGR).



Fig. 9
L'escalier du Palais de Justice de Bruxelles vers la rue des Minimes (© Régie des Bâtiments).

en fer. Contrairement à la plupart des ingénieurs travaillant au Ministère des travaux publics, Wellens (qui a dû faire ses études vers 1830) n'est pas sorti de l'Université de Gand (où la formation des ingénieurs n'a commencé qu'en 1835)⁸. L'Opéra Garnier de Paris, commencé en 1861, illustre les immenses structures en fer intégrées dans un bâtiment monumental. Wellens le connaissait vraisemblablement. La salle de spectacle et la coupole sont construites à l'aide de gigantesques poutres en fer qui forment une structure en lanterne à laquelle sont fixés les balcons et la voûte de la coupole. Dans l'ouvrage que Charles Garnier (1825-1898) écrit à propos de son

opéra, on trouve un passage remarquable où l'auteur explique comment il a examiné avec une certaine méfiance les calculs des ingénieurs relatifs à la structure en fer. Il s'est finalement basé sur quelques constructions expérimentales et sur son propre instinct, acquis dans son travail d'architecte⁹. Garnier publie les deux tomes de son livre entre 1878 et 1881 pour défendre le vaste édifice et son coût, non moins imposant. Il y joint une farde contenant une impressionnante série de plans et de gravures de grand format. Wellens connaissait sans doute cette publication quand il a sorti en 1885 son propre livre, accompagné d'un dossier d'illustrations du Palais

de Justice de Bruxelles. C'est l'utilisation des poutres en fer, insiste Wellens dans son ouvrage, qui fait le caractère novateur et « moderne » du Palais de Justice. Si les Grecs et les Romains avaient eu accès à ces techniques, il est certain qu'ils en auraient fait usage¹⁰.

.....
LE DÉCÈS DE POELAERT
.....

Le 3 novembre 1879, Poelaert meurt, probablement des suites d'une hémorragie cérébrale. Wellens et son équipe travaillent au parachèvement de la coupole. Celle-ci reçoit deux tambours avec des rangées de colonnes, dont la plus haute

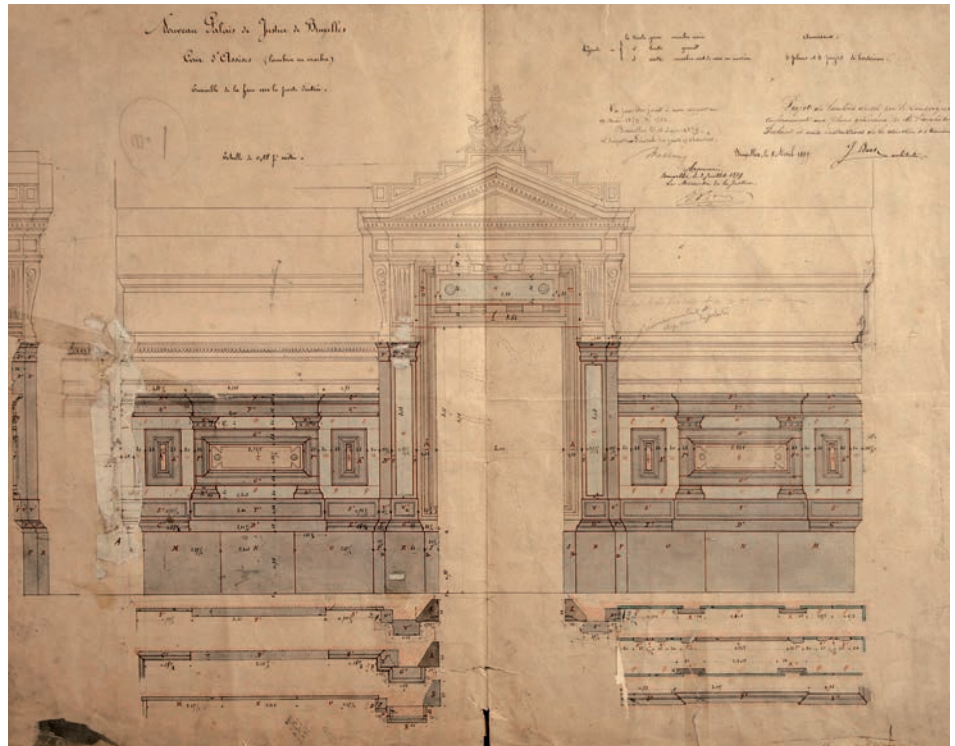


Fig. 10

Plan des lambris en marbre de la salle d'honneur de la Cour d'Assise. Le plan est signé par Baes le 15 avril 1879 (coll.AGR).

forme un cercle et la plus basse un carré, ainsi qu'une couverture au profil aplati, couronnée d'un grand lanterneau avec brasier. La coupole est très différente

Au cours du débat parlementaire du 17 avril 1883, Woeste n'hésite pas à demander qu'on achève le Palais de Justice sans coupole, à quoi Bara répond sèchement que cela laisserait un trou dans le bâtiment.

des projets plus audacieux qui nous sont restés de Poelaert. Cela signifie-t-il que la réalisation est plus conforme aux idées de l'équipe de Wellens qu'aux projets de l'architecte en chef ?

En 1881, on entame la finition des innombrables locaux et couloirs, on meuble les bureaux et les salles d'attente. Une fois de plus, la Chambre des Députés est en émoi: les crédits nécessaires sont considérables. Conduits par Charles Woeste (1837-1922), les catholiques de l'opposition lancent une

violente campagne contre les sommes dilapidées par les ministres libéraux et leurs excès de luxe. Au cours du débat parlementaire du 17 avril 1883, Woeste n'hésite pas à demander qu'on achève le Palais de Justice sans coupole, à quoi Bara répond sèchement que cela laisserait un trou dans le bâtiment.

Dans le dossier des plans figurent encore des dessins représentant la riche finition à donner aux différentes pièces. Certains de ces dessins portent la signature de nouveaux architectes. Peut-être viennent-ils d'être recrutés; peut-être s'agit-il de concepteurs promus après être passés par l'équipe chargée des dessins d'exécution. Parmi ces architectes, on note le nom de Jean Baes - qui construira par la suite le *Koninklijke Vlaamse Schouwburg* de Bruxelles (1884) - qui dessine les lambris de marbre de la salle de la Cour d'Assises (fig. 10).

L'INAUGURATION DU PALAIS EN 1883

.....
Finalement, le 18 octobre 1883, le Palais de Justice est officiellement inauguré en présence du roi Léopold II, de son épouse Marie-Henriette d'Autriche et de la princesse Clémentine. Leurs Altesses royales sont accueillies par le ministre Bara, l'ingénieur Wellens, les magistrats de la Cour de Cassation et ceux de la Cour d'Appel. Dans son allocution, Bara dévoile le coût total du projet: 45.000.000 fr., plus de quatre fois la première estimation. Cela n'empêche pas Bara de chanter les louanges de tous ceux qui ont participé à l'édification du monument. Le Palais de Justice de Bruxelles, rappelle-t-il, est un des plus vastes d'Europe, devant celui de Londres et même la basilique Saint-Pierre de Rome (fig. 11 et fig. 12). Des milliers de curieux profitent des festivités pour visiter le bâtiment. On déplore quelques faits de vandalisme. La journée se clôture sur un spectacle lumineux électrique.

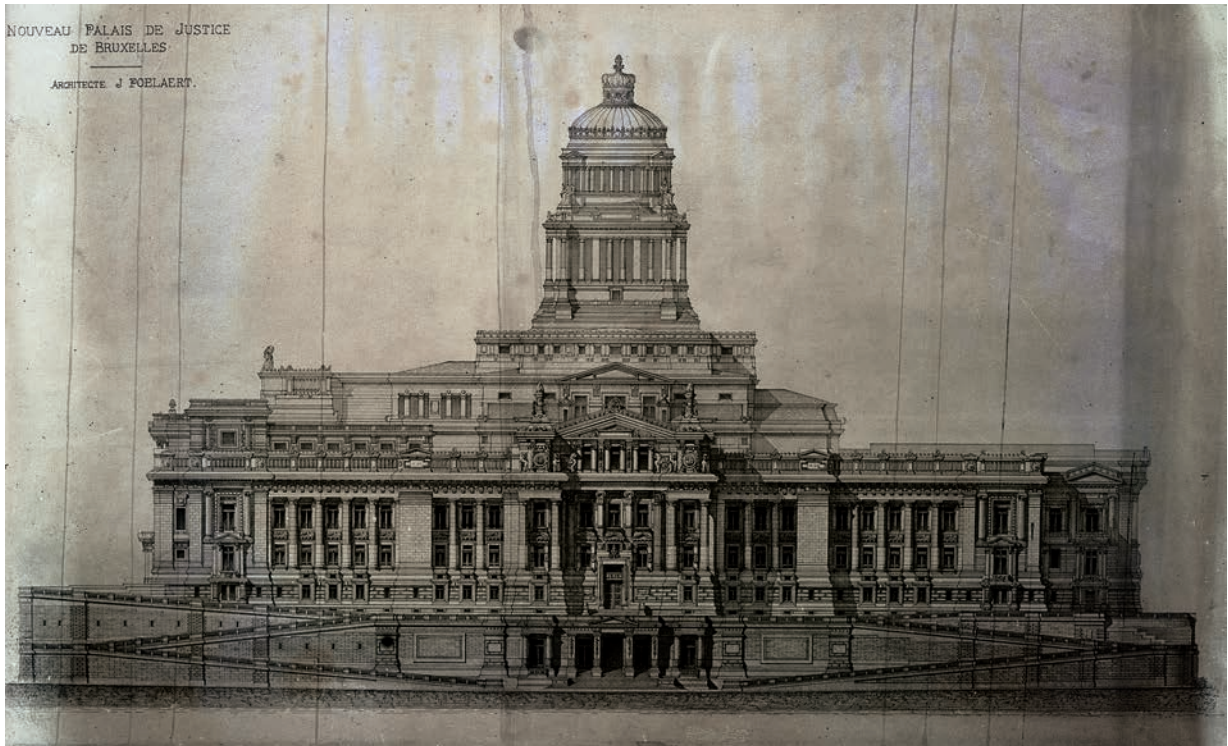


Fig. 11

Lithographie : élévation du Palais de Justice de Bruxelles côté rue des Minimes, figurant dans l'ouvrage de Wellens (© Régie des Bâtiments).



Fig. 12

Le Palais de Justice de Bruxelles vers 1900 (© Régie des Bâtiments).



Fig. 13

Le Palais de Justice de Bruxelles (© Régie des Bâtiments).

CONCLUSION

En étudiant l'histoire de la construction du Palais de Justice, on s'aperçoit que l'ouvrage est né dans des circonstances qui n'ont rien d'exemplaires. C'est précisément ce côté débridé qui fait l'originalité du monument. L'édifice incarne non seulement la créativité et l'audace architecturales d'une personnalité aussi talentueuse qu'impétueuse, nommée Poelaert, mais aussi un remarquable savoir-faire technique, en la personne de l'ingénieur Wellens et de son équipe. Il est clair que l'ingénieur et l'architecte n'ont pas collaboré dans les meilleures conditions. Poelaert a cherché l'inspiration dans le passé. Il a donné au langage des formes architecturales un puissant pouvoir d'association. Sa quête

permanente de la perfection dans les détails a exigé le meilleur de toutes les personnes impliquées dans le chantier, sans oublier les financiers du projet. Il n'est pas impossible que cette recherche fébrile, effrénée, ait contribué à la disparition de l'architecte. Wellens a critiqué à plusieurs reprises les déficiences techniques du projet de Poelaert, se présentant comme l'homme qui allait sauver le projet grâce à son savoir. Pour autant, Wellens n'a jamais contesté à Poelaert le statut de véritable auteur de l'ouvrage. Wellens avait le regard tourné vers l'avenir. Ses textes révèlent une forte ambition et la conviction que l'architecture, avec l'apport de l'innovation technique, peut être un facteur de modernité et de progrès (fig. 13).

NOTES

1. WELLENS, F., *Nouveau Palais de Justice de Bruxelles, architecte J. Poelaert; notice descriptive avec atlas comprenant 15 plans et détails du monument*, Bruxelles, 1881; LABYE, C., *Le Palais de Justice de Bruxelles, considéré au point de vue artistique, technique, administratif et politique*, Liège, 1885.

Voir aussi LEBLICQ, Y., « Les deux Palais de Justice de Bruxelles au XIX^e siècle », *Poelaert et son temps* (catalogue exposition), 1980, p. 244-296; GEERINCK, M.-A., « La décoration du Palais de Justice de Bruxelles », *Poelaert et son temps* (catalogue exposition), Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1980, p. 297-312; COOMANS, Th., « Le Palais de Justice de Bruxelles: le projet original de Joseph Poelaert (1862) et les différents projets pour le dôme », *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, XXXI, 1998, p. 117-142; VANDENBREEDEN, J., LOITS, A., *Le Palais de Justice Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, 2001 (Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire, 31); BRAL, G.J., « Les transformations successives de la coupole du palais de Justice », *Cercle d'histoire de Bruxelles et extensions*, septembre 2003, p. 3-14; BRAL, G.J., « Le Palais de Justice et sa coupole », *Cercle d'histoire de Bruxelles et extensions*, décembre 2004, p. 13-16.

2. SNAET, J., « Het justitiepaleis van Brussel (1866-1883) », *Monumenten en Landschapen*, 30 n° 4, 2011, p. 8-66. Les plans ont été répertoriés par Joris Snaet et Elisabeth Van Besien de septembre 2010 à novembre 2011.

3. MARCHAL, E., « Poelaert (Joseph) », *Biographie nationale*, XVII, Bruxelles, 1903, colonne 849-862, MARTINY, V.-G., « Poelaert et son temps », in *Poelaert et son temps* (catalogue exposition), Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1980, p. 9-22.

4. MARCQ, M., « Notice sur diverses pierres de construction, au point de vue de l'emploi qui en est fait ou que l'on pourrait en faire en Belgique », *Annales des travaux publics*, 25, 1867, p. 5-26.

5. DE CLERCQ, L., « De gevels van de 'Belgische' schouwburgen uit de eerste helft van de negentiende eeuw. De impact van de aan de Étude Spéciale te Parijs opgeleide architecten op het materiaalgebruik van publieke monumenten in België », in *Neostijlen in de negentiende eeuw. Zorg geboden?*, Louvain, 2002, p. 161-179 (KADOC Artes 7).

6. LEBLICQ, op. cit., 1980, p. 274-276.

7. Voir *Inventaris van het Onroerend Erfgoed*. Les informations sur l'hôtel de ville d'Anvers proviennent de Lode De Clercq.

8. www.ugent.be/nl/voorzieningen/bronnen/archief/collectie/archiefcollectie/faculteit/ir/overzicht.htm

9. GARNIER, C., *Le nouvel opéra de Paris*, 1880, partie II, p. 96.

10. WELLENS, F., op. cit., 1881, p. 54.

The Palais de Justice in Brussels, a monumental feat

The Brussels courthouse, designed by Joseph Poelaert, was built between 1866 and 1883. Contemporary sources provide insight into how the initially rather austere design eventually grew into a majestic colossus. Poelaert regularly changed the plans without considering the financial implications. The administration did not have full control over the project and claimed that their work was hampered by political meddling. The sources also provide information about the site organisation. During the building works, Poelaert was assisted by a service specially set up under the direction of the engineer Wellens. They provided the technical solutions to achieve Poelaert's architectural vision. For instance, massive iron girders were used to form the huge dome, the pediment of the entrance portico and the cornice.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Cecilia Paredes et Brigitte
Vander Bruggen avec la collaboration d'Anne-
Sophie Walazyc pour le Cabinet du Ministre-
Président chargé des Monuments et Sites.

COORDINATION DE PRODUCTION

Koen de Visscher

RÉDACTION

Dossier : Patrick Burniat, Bernard Espion,
Odile De Bruyn, Rika Devos, Benoît Fondu,
Pierre Halleux, Leen Lauriks, Géry Leloutre,
Piet Lombaerde, Michel Provost, Véronique
Samuel-Gohin, Joris Snaet, Elisabeth Van Besien,
Ine Wouters

Plus : David Attas, Paula Dumont, Michel Provost,
Brigitte Vander Bruggen.

TRADUCTION

Gitracom

RELECTURE

Elisabeth Cluzel et le comité de rédaction.

GRAPHISME

supersimple.be

IMPRESSION

Dereume Printing

REMERCIEMENTS

Philippe Charlier, Julie Coppens, Marcel Vanhulst

ÉDITEUR RESPONSABLE

Philippe Piéreuse, Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN - rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité
de leur auteur. Tout droit de reproduction,
traduction et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

La majorité des documents ont été fournis par
les auteurs et proviennent de diverses collections
(références mentionnées à chaque illustration).

*Malgré tout le soin apporté à la recherche
des ayants droit, les éventuels bénéficiaires
n'ayant pas été contactés sont priés de se
manifester auprès de la Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.*

IMAGE DE COUVERTURE

Palais 5 (Brussels Expo)
(Chr. Bastin & J. Evrard © MRBC)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM - Archives d'Architecture Moderne
ARB - Académie royale de Belgique
AVB - Archives de la Ville de Bruxelles
IRPA - Institut royal du Patrimoine artistique
KBR - Koninklijke Bibliotheek van België /
Bibliothèque royale de Belgique
MRAH - Musées royaux d'Art et d'Histoire
MRBAB - Musées royaux des Beaux-Arts de
Belgique
MRBC - Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale - Centre de Documentation de
l'Administration du Territoire et du Logement
MVB - Musées de la Ville de Bruxelles
SPW - Service public de Wallonie
ULB - Université libre de Bruxelles

ISNN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2012/6860/12

**Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands
onder de titel *Erfgoed Brussel*.**